

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

### 1.0 Objectif

Ce standard a pour but de définir les exigences minimales pour les programmes d'élimination des produits électroniques.

### 2.0 Conditions d'application

Ces exigences s'appliquent à tous les partenaires environnementaux de Dell qui fournissent des services d'élimination des produits électroniques. Dell se réserve le droit de modifier, compléter ou changer unilatéralement ces exigences. Ce standard de performance s'applique à tous les déchets électroniques générés par les programmes et les opérations mondiaux de Dell, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'équipement et les déchets d'entreprise, les programmes de reprise et de retour, et les déchets de fabrication ou d'assemblage.

### 3.0 Définitions

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>
<b>Courtier</b>	Fournisseur qui agit comme intermédiaire dans une transaction d'élimination de produits électroniques, mais qui ne fournit pas de services à valeur ajoutée (tests, évaluation, tri, recyclage, etc.) pour cette transaction.
<b>Politique sur la destruction des données de Dell</b>	Politique sur la destruction des données de Dell, 2009 (en attente d'approbation)
<b>Hiérarchie de réutilisation de Dell</b>	La méthode de réutilisation la plus préférable est la réutilisation du système entier. Lorsque ce n'est pas réalisable, la remise à neuf du système entier pour la réutilisation est la priorité suivante. Si ces deux options ne sont pas rentables, la réutilisation des pièces est la méthode de réutilisation qui est ensuite préférée. Si aucune de ces méthodes n'est réalisable, la réutilisation des matériaux de base est utilisée. Ce n'est qu'après avoir écarté toutes ces options qu'on doit considérer l'élimination.
<b>Réseau d'élimination</b>	La route que suivent des appareils électroniques à la fin de leur première utilisation, qui commence avec Dell ou les clients de Dell, qui passe par un centre de réutilisation ou de remise à neuf, pour ensuite continuer avec la revente ou l'élimination finale.
<b>Appareils électroniques à la fin de leur première utilisation</b>	Tout produit électronique ou toute pièce qui est toujours fonctionnel et envoyé par le premier propriétaire à un centre de remise à neuf ou de réutilisation pour qu'il soit réhabilité.
<b>Produits électroniques en fin de vie utile</b>	Tout produit électronique ou pièce dont on ne peut plus se servir pour l'usage auquel il est destiné ou qui contient des matériaux recyclables ou traitables pour obtenir une substance utile.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
<b>Équipement</b>	Ensemble d'unités complètes : appareils électroniques, accessoires et pièces.
<b>Matériaux</b>	Tout équipement électronique, pièce d'équipement, composante, sous-ensemble et autres équipements et pièces neufs, usagés, défectueux ou complètement hors d'usage incluant, sans s'y limiter, des ordinateurs, des sous-ensembles et des pièces d'ordinateurs, des appareils externes ou périphériques pour ordinateurs (p. ex. des disques durs, des claviers, des cartes vidéo et de la mémoire), de l'équipement électronique et des composantes, ainsi que tout autre équipement en surplus.
<b>Exigences technologiques minimums</b>	Standards minimums selon lesquels un produit électronique à la fin de sa première utilisation peut être réutilisé adéquatement avec les périphériques compatibles actuels et conformément à son but premier.
<b>Remise à neuf</b>	Opérations qui comprennent le désassemblage ou des modifications physiques à l'équipement, ce qui comprend le retrait de pièces et les mises à niveau.
<b>Réutilisation</b>	Opérations se limitant à effectuer des vérifications d'opération, à l'effacement des données et l'installation de logiciels.
<b>Déchets électroniques</b>	<p>Dell définit les déchets électroniques comme des pièces ou des appareils électroniques qui ne fonctionnent pas, peu importe les matériaux les composant.</p> <p>Les déchets électroniques ne comprennent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déchets non dangereux de la Convention de Bâle;</li> <li>• L'équipement et les pièces fonctionnels qu'on a testés, certifiés et étiquetés comme fonctionnels et qui ne sont pas destinés à l'élimination ni au recyclage, mais plutôt à servir de don, à être réutilisé ou revendu;</li> <li>• Les composantes toujours sous garantie retournées au fabricant original de l'équipement;</li> <li>• Les matériaux qui doivent servir de matière première dans un processus de fabrication sans nécessiter tout autre procédé ou préparation et pour lesquels une « autorité compétente » d'un pays importateur a produit une décision écrite selon laquelle les matériaux sont acceptables. « Autorité compétente » signifie l'entité (habituellement une agence gouvernementale) qui est responsable de vérifier la conformité de son pays à la Convention de Bâle.</li> </ul>
<b>Tri</b>	Le processus de la différenciation des matériaux et de l'équipement dans le but de déterminer ce qui peut être réutilisé, remis à neuf, réparé ou recyclé.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

#### 4.0 Exigences

Toutes les lois et les règlements applicables doivent être respectés. Si toute exigence énoncée dans ce document est contraire à une loi ou un règlement applicable, la loi ou le règlement applicable l'emportera sur cette exigence.

*De plus :*

##### 4.1 Approbation des partenaires environnementaux

4.1.1 Tous les partenaires environnementaux de Dell qui fournissent des services d'élimination de produits électroniques doivent être approuvés par Dell selon son processus d'approbation normalisé à l'échelle mondiale, ce qui comprend :

4.1.1.1 Une vérification exhaustive portant sur l'environnement, la santé, la sécurité, la logistique, le réseau en aval et la destruction des données, à l'aide du protocole de vérification de Dell faite par un tiers.

4.1.1.2 Tous les fournisseurs de services de recyclage, de remise à neuf et de traitement doivent faire l'objet d'au moins une vérification par année pour s'assurer de leur conformité avec

4.1.1.3 La politique sur l'élimination des produits électroniques<sup>1</sup> et les standards de performance environnementale des partenaires de Dell<sup>2</sup>.

##### 4.2 Une revue complète des processus financiers et d'affaires. Entente sur les services de récupération des ressources

###### 4.2.1 Conformité

4.2.1.1 Les partenaires environnementaux doivent signer l'entente sur les services de récupération des ressources et se conformer à ses exigences.

4.2.1.2 Les partenaires environnementaux doivent se conformer à la politique de Dell sur l'élimination des produits électroniques et ce standard.

4.2.1.3 Les partenaires environnementaux doivent se conformer au standard de destruction des données de Dell.

<sup>1</sup> [http://www.dell.com/downloads/global/corporate/environ/recovery\\_policy.pdf](http://www.dell.com/downloads/global/corporate/environ/recovery_policy.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.dell.com/downloads/global/corporate/environ/Dell\\_Recovery\\_and\\_Waste\\_Disposition\\_Guidelines.pdf](http://www.dell.com/downloads/global/corporate/environ/Dell_Recovery_and_Waste_Disposition_Guidelines.pdf)

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

4.2.1.4 Les partenaires environnementaux doivent se conformer aux exigences établies dans les documents suivants :

4.2.1.4.1 Code de conduite de l'industrie électronique (EICC, Electronic Industry Code of Conduct)

4.2.1.5 Les partenaires environnementaux doivent obtenir et conserver tous les permis, licences et autorisations d'opération nécessaires pour réaliser des opérations d'élimination de produits électroniques.

4.2.1.6 Les partenaires environnementaux doivent exiger que leurs fournisseurs en aval se conforment à ce standard et ils doivent s'en assurer.

4.2.1.7 Les partenaires environnementaux doivent conserver leurs certifications ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS18001.

#### 4.2.2 Assurance

4.2.2.1 Les partenaires environnementaux doivent obtenir et conserver, avec des compagnies d'assurances acceptables pour DELL, les couvertures d'assurance minimales définies ci-dessous, sauf si les exigences nationales d'assurances l'emportent sur celles-ci :

4.2.2.1.1 Une assurance contre les accidents du travail ou une assurance similaire dans le pays dans lequel le partenaire environnemental exerce ses activités et une assurance responsabilité pour l'employeur dont les limites sont d'au moins 500 000 \$ US : (i) pour chaque accident; et (ii) pour chaque employé pour maladie professionnelle; ou (iii) la limite de la politique pour la maladie.

4.2.2.1.2 Une assurance de responsabilité civile des entreprises avec des limites pour les lésions corporelles et pour les dommages matériels d'au moins 1 000 000 \$ US par événement de lésion corporelle, 2 000 000 \$ US de somme totale et pour la couverture des produits ainsi que des opérations terminés.

4.2.2.1.3 Assurance de responsabilité civile pour une voiture d'entreprise avec une limite d'au moins 1 000 000 \$ US par événement pour blessures corporelles et dommages matériels.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

4.2.2.1.4 Assurance risques divers sur l'équipement et les matériaux pour « tous les risques » de pertes ou dommages, ce qui comprend, sans s'y limiter, pertes par incendie (incluant une couverture étendue), vol, collision et d'autres risques qui sont habituellement couverts pour les opérateurs d'entreprises similaires à celle du partenaire environnemental et pour une valeur d'au moins la valeur totale de remplacement de l'équipement et des matériaux.

4.2.2.1.5 Assurance des opérations de l'entrepreneur et assurance environnementale de services professionnels, incluant la couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle et de responsabilité de l'entrepreneur pour la pollution avec des limites d'au moins 10 millions \$ US. Cette politique doit inclure une renonciation à la subrogation en faveur de Dell, être endossée pour inclure Dell comme assuré supplémentaire et doit déclarer qu'une telle assurance est une assurance de première ligne concernant toute assurance détenue par Dell.

#### 4.2.3 Sécurité des données

4.2.3.1 Les partenaires environnementaux doivent s'occuper de manière responsable des données sur l'équipement conformément avec le standard de destruction des données de Dell.

4.2.3.2 Tous les appareils contenant des données doivent être complètement effacés ou détruits. Si tous les secteurs ne s'effacent pas selon le standard de destruction des données de Dell, l'appareil doit être détruit.

4.2.3.3 Les partenaires environnementaux doivent entreposer les appareils contenant des données dans un endroit sécuritaire, à accès contrôlé avant leur destruction.

4.2.3.4 Les partenaires environnementaux doivent tenir à jour la documentation permettant de vérifier la destruction des données, ce qui comprend des numéros de série, des dates et des méthodes de destruction.

4.2.3.5 Les partenaires environnementaux doivent, à la demande de Dell, fournir cette documentation à Dell.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

#### 4.2.4 Sécurité des lieux

- 4.2.4.1 Les partenaires environnementaux doivent maintenir des systèmes afin d'assurer la sécurité et la surveillance du stockage de l'équipement et des matériaux, du traitement et des opérations d'élimination associées aux opérations d'élimination d'appareils électroniques effectuées pour Dell.
- 4.2.4.2 Les partenaires environnementaux doivent effectuer des vérifications préalables à l'emploi pour tous les employés effectuant des opérations d'élimination des produits électroniques pour Dell.
- 4.2.4.3 Les partenaires environnementaux doivent maintenir des systèmes afin de s'assurer que seuls les employés autorisés ont accès aux opérations d'élimination de produits électroniques effectuées pour Dell.

#### 4.2.5 Opérations d'élimination

- 4.2.5.1 Toutes les opérations d'élimination doivent être réalisées rapidement en utilisant des pratiques de gestion écologiques.
- 4.2.5.2 Aucune main-d'œuvre carcérale ou enfantine ne sera employée pour le traitement déchets électroniques.
- 4.2.5.3 Toutes les opérations d'élimination doivent être effectuées conformément à la hiérarchie de réutilisation de Dell.
- 4.2.5.4 Les déchets électroniques traités par la chaîne d'élimination de Dell doivent être suivis et documentés. Les déchets électroniques doivent être gérés sur toute la chaîne de possession jusqu'à l'élimination finale.
- 4.2.5.5 Réutilisation
  - 4.2.5.5.1 Tout l'équipement potentiellement réutilisable doit être complètement testé et fonctionnel selon les exigences données dans l'étendue des travaux du partenaire environnemental avant de le remettre sur le marché ou le distribuer en tant que produit remis à neuf.
  - 4.2.5.5.2 Tout produit qui n'est pas fonctionnel ne doit pas être remis sur le marché ou distribué en tant que produit remis à neuf et expédié au pays ou ailleurs dans le monde.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

4.2.5.5.3 Les partenaires environnementaux doivent s'occuper de manière responsable des données sur l'équipement conformément avec le standard de destruction des données de Dell. L'équipement qui n'est pas conforme à ce standard ou qu'on a destiné au recyclage lors du tri doit être adéquatement entreposé et protégé du vol jusqu'à ce que ces disques durs soient rendus inutilisables et illisibles.

#### 4.2.5.6 Récupération des ressources

4.2.5.6.1 Les partenaires environnementaux doivent s'efforcer d'utiliser les procédés qui maximisent la récupération de matériaux recyclables et doivent documenter l'évaluation et la détermination des options de traitement.

4.2.5.6.2 Les partenaires environnementaux doivent utiliser des processus et des pratiques environnementalement responsables tels qu'ils sont définis dans ce standard, dans le recyclage des matériaux.

#### 4.2.5.6.3 Exigences de récupération des matériaux

4.2.5.6.3.1 Les lampes au mercure doivent être traitées par les fournisseurs capables de faire la gestion et le recyclage de manière écologique du mercure et qui en ont l'expérience. L'équipement et les matériaux contenant du mercure ne doivent pas être jetés dans un site d'enfouissement.

4.2.5.6.3.2 Les circuits imprimés doivent être traités dans une fonderie permettant de récupérer les métaux lourds et précieux, avec l'autorisation nécessaire du pays où la fonderie est située.

4.2.5.6.3.3 Les tubes cathodiques doivent être traités dans un établissement pour le recyclage du verre plombé ou dans une

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

fonderie permettant de traiter le verre plombé, avec l'autorisation nécessaire du pays où la fonderie est située.

4.2.5.6.3.4 Les piles doivent être traitées par des recycleurs dans une fonderie permettant de récupérer les métaux présents dans les piles, avec l'autorisation nécessaire du pays où la fonderie est située.

4.2.5.6.3.5 Tous les efforts possibles seront faits pour gérer les déchets électroniques et les empêcher de se retrouver dans les sites d'enfouissement et les incinérateurs.

#### 4.2.5.7 Élimination

4.2.5.7.1 Les partenaires environnementaux doivent utiliser des processus et des pratiques environnementalement responsables tels qu'ils sont définis dans ce standard, dans l'élimination des déchets.

4.2.5.7.2 Aucun équipement ou matériau ne doit être exporté des pays développés aux pays en développement pour leur élimination.

#### 4.2.6 Exportation

4.2.6.1 Avant toute exportation des produits des partenaires environnementaux, tout l'équipement et tous les matériaux doivent faire l'objet de tests et être divisés en trois catégories : (1) réutilisable; (2) recyclable; ou (3) réparable / remise à neuf possible / éliminable / déchet. Une inspection visuelle n'est pas un test suffisant permettant de déterminer si l'équipement et les matériaux sont réutilisables, réparables ou peuvent être remis à neuf.

4.2.6.2 Aucun équipement ou matériau faisant partie de plus d'une des catégories décrites en 4.2.6.1 ne doit être exporté.

4.2.6.3 Aucun équipement ou matériau faisant partie des catégories recyclable ou éliminable / déchet décrites en 4.2.6.1 ne doit être vendu à des courtiers.

4.2.6.4 Aucun équipement ou matériau faisant partie de la catégorie



<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

éliminable / déchet décrite en 4.2.6.1 ne doit être exporté de pays développés (OCDE) à des pays en développement (qui ne sont pas membres de l'OCDE). Dell ne permet pas l'exportation de déchets électroniques des pays développés (OCDE et UE) vers les pays en développement (qui ne sont pas membres de l'OCDE et de l'UE) directement ou par des intermédiaires.

- 4.2.6.5 Avant que le partenaire environnemental expédie tout équipement ou matériau appartenant à la première ou la deuxième catégorie, il doit vérifier que tous les permis, toutes les licences et toutes les autorisations sont en place, et les documenter. Toutes les exportations et les importations de déchets électroniques gérées par Dell et ses partenaires environnementaux autorisés respecteront les accords internationaux de commerce de déchets et les obligations juridiques actuels.
- 4.2.6.6 Les partenaires environnementaux doivent obtenir tous les permis, les licences et les autorisations nécessaires pour exporter des matériaux avant de commencer toute expédition.
- 4.2.6.7 Les partenaires environnementaux ne doivent pas vendre, louer ou transférer de toute autre manière de l'équipement et des matériaux à des utilisateurs finaux réglementés ou à des pays réglementés.
- 4.2.6.8 Les partenaires environnementaux ne doivent pas vendre, louer ou transférer de toute autre manière de l'équipement et des matériaux à un utilisateur final qui se livre à des activités concernant les armes de destruction massive, incluant, mais sans s'y limiter, les activités liées à la conception, au développement, à la production ou à l'utilisation de matériel nucléaire, d'installations nucléaires ou d'armes et de missiles nucléaires ou de soutien de projets de développement de missiles ou d'armes chimiques ou biologiques.

#### 4.2.7 Suivi des matériaux

- 4.2.7.1 Les partenaires environnementaux de Dell doivent suivre et documenter les produits électroniques remis à neuf et en fin de vie utile partout dans le réseau d'élimination des produits.
- 4.2.7.2 L'information de suivi doit montrer l'élimination finale de tous les matériaux et déchets recyclables.

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

4.2.7.3 Les produits électroniques remis à neuf doivent être suivis jusqu'au premier point de réutilisation que le partenaire environnemental a supervisé directement.

4.2.7.4 Les partenaires environnementaux doivent maintenir, et rendre accessibles à Dell sur demande, les documents source (c.-à-d., les bordereaux d'expédition, les documents d'expédition, les factures) confirmant tous les transferts de matériaux.

#### 4.2.8 Sous-traitants

4.2.8.1 Les partenaires environnementaux doivent exiger par contrat que tous les sous-traitants (incluant les fournisseurs de matériaux en aval) se conforment à ce standard.

4.2.8.2 Les partenaires environnementaux doivent tenir à jour la documentation démontrant que les sous-traitants se conforment à ce standard.

4.2.8.3 Les partenaires environnementaux doivent faire des vérifications annuelles concernant ce standard de tous les sous-traitants employés pour les services d'élimination des produits électroniques pour Dell, et documenter ces vérifications.

4.2.8.4 Les partenaires environnementaux doivent rendre les résultats de leurs vérifications des sous-traitants accessibles à Dell sur demande.

4.2.8.5 Les partenaires environnementaux doivent exiger que tous les sous-traitants de leurs sous-traitants se conforment à ce standard.

#### 4.3 Vérification et inspection

4.3.1 Les partenaires environnementaux doivent donner l'accès à Dell, ou à son délégué, à toute information demandée par Dell, ainsi que des copies de cette information, concernant la prestation des services d'élimination des produits électroniques des partenaires environnementaux, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'information concernant les activités en aval.

4.3.2 Dell, ou son délégué, a le droit de se rendre dans les locaux des partenaires environnementaux sans avertissement à tout moment pendant les heures de bureau dans le but de vérifier la conformité des partenaires environnementaux avec ce standard.

4.3.3 Les partenaires environnementaux doivent rendre accessibles à Dell, ou à son délégué, pour de telles vérifications (a) les documents comptables, les documents concernant la santé et la sécurité environnementales, ainsi que

<b>Élimination des produits électroniques</b>	Document n°	ED-STD-01
	Révision n°	A02
	Date de révision	09-08-08

tout autre document des partenaires environnementaux demandé par Dell; (b) ses installations pour la réception, le travail, l'entreposage, la remise à neuf, le marketing, la suppression des données et la revente; et (c) l'inventaire physique de l'équipement et du matériel courant du partenaire environnemental.

- 4.3.4 Les vérifications deviendront des enquêtes du traitement des matériaux en aval, incluant, sans s'y limiter, le bilan massique des transferts de matériaux entre le partenaire environnemental et tous ses sous-traitants et fournisseurs subséquents.
- 4.3.5 Les partenaires environnementaux doivent avoir en tout temps accès à la destination finale des matériaux et la documentation pour la vérifier, et doivent exiger contractuellement que leurs sous-traitants et fournisseurs aient accès à la destination finale de tous les matériaux qu'ils traitent, en tout temps.
- 4.3.6 Les partenaires environnementaux doivent se conformer à ce standard et exiger que leurs sous-traitants et fournisseurs répondent à toutes ces demandes d'information de Dell.
- 4.3.7 Les partenaires environnementaux doivent réaliser et documenter leurs propres vérifications annuelles de leurs sous-traitants et en fournir la preuve à Dell sur demande.

## 5.0 Historique de révision

<i>Numéro de révision</i>	<i>Auteur</i>	<i>Propriétaire du document</i>	<i>Approbation(s)</i>	<i>Raison du changement</i>	<i>Date de l'approbation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
A00	Kristyn Rankin	Kristyn Rankin	Conseil mondial des services de récupération des ressources	Nouveau document	09-01-23	09-01-31
A01	Kristyn Rankin	Kristyn Rankin	Conseil mondial des services de récupération des ressources	Ajouté le numéro du document	09-03-31	09-03-31
A02	Mike Watson	Conseil mondial des services de récupération des ressources	Conseil mondial des services de récupération des ressources	Clarifier les clauses sur l'exportation	09-05-06	08-05-06